



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 26 Juin 2009

Les adhérents du Service Médical Interentreprises du Saumurois se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le vendredi 26 juin 2009, dans les locaux de l'hôtel Mercure, rue du vieux pont à Saumur.

A 11h15, Monsieur Jean-Louis Giraud, président du conseil d'administration du SMIS, a déclaré ouverte l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre de voix des membres présents ou représentés était de 363.

Mr Giraud a présenté le rapport moral et le rapport financier et donné la parole à Monsieur Jacques Martin, commissaire aux comptes.

Mr Giraud a soumis les projets de résolutions à l'assemblée générale et fait procéder aux votes.

### **1. Rapport moral du conseil d'administration**

En raison de l'action de réforme du système de santé au travail engagée par les pouvoirs publics auprès des partenaires sociaux et de la difficulté à recruter des médecins du travail, le SMIS a engagé, sur l'année 2008 avec l'appui du cabinet DRG Conseil, une démarche de projet de service afin de préparer l'avenir en anticipant les évolutions futures sur les plans :

- De nos missions et de nos activités
- De notre organisation
- De l'évolution de nos métiers : médecins, assistantes en santé sécurité, infirmières
- Du développement des compétences
- De la communication interne et externe

Cette démarche a conduit le conseil d'administration à définir des priorités qui tiennent compte de nos capacités à répondre aux besoins en prévention des entreprises ainsi que des évolutions futures du système de santé au travail. Elles sont de trois ordres :

- 1) L'intervention conjointe, du médecin, de l'intervenant en prévention des risques professionnels et de l'assistante en santé sécurité, sur le milieu de travail doit s'amplifier afin d'assurer une meilleure prévention
- 2) Les visites médicales sont réalisées selon les priorités suivantes :
  - Les visites de reprise et de pré-reprise,
  - Les visites d'embauches
  - Les visites à la demande de l'employeur et du salarié
  - Les visites à la demande du médecin conseil ou du médecin traitant
- 3) Les visites périodiques sont suspendues, dans l'attente du recrutement d'infirmières du travail et selon l'appréciation des médecins en fonction des risques auxquels sont exposés les salariés.

Il faut préciser que la direction régionale du travail a été informée et qu'elle a pris acte de nos décisions.

Dans le cadre du projet de service, le SMIS a été amené à recruter une infirmière en santé-travail qui réalise des entretiens médico- professionnels sur la base d'un protocole établi par les médecins. Elle intervient sur le secteur du BTP, du bois et de la métallurgie ; ceci permet d'assurer aux adhérents et aux petites entreprises, en particulier, un lien avec le SMIS.

Le SMIS a également participé avec six services de la région à un projet de formation d'assistantes en santé sécurité au travail élaboré par le CNAM-IHIE d'Angers et l'AFOMETRA, organisme de formation des services de santé au travail.

Deux secrétaires médicales du SMIS ont suivi cette formation dont la remise de diplôme est prévue la semaine prochaine.

Au terme de ce processus, ces deux ASST pourront :

- Assurer la promotion du SMIS et de ses prestations auprès des nouveaux adhérents
- Effectuer un premier repérage des risques professionnels
- Participer à l'organisation de projets de prévention

Enfin, en raison du besoin d'une implantation sur Saumur Nord, le conseil d'administration a décidé en décembre 2008 de faire l'acquisition d'un terrain sur la zone de la Ronde et d'y construire un centre annexe.

Les éléments qui suivent résument l'évolution de la situation du SMIS en 2008 :

### **L'effectif déclaré en 2008 :**

Sur l'année 2008, le nombre des adhérents est resté relativement stable en progressant d'à peine 1,5% en passant de 2649 à 2688 adhérents.

Le SMIS a eu en charge la surveillance de 25588 salariés, soit une hausse de 5.3% par rapport à 2007, dont 23866 salariés des entreprises adhérentes et 1722 salariés des 121 établissements liés par une convention.

### **Les entreprises :**

La répartition des entreprises est à l'image du tissu économique du saumurois qui est constitué à 81,55 % d'entreprises de 1 à 10 salariés et à 96,8 % d'entreprises de 1 à 49 salariés. Cette situation nous amène à accentuer de plus en plus notre présence auprès des Petites et Très petites entreprises par l'action prochaine des ASST et de celle de l'infirmière depuis octobre 2008.

### **La prise en charge des collectivités locales :**

Les conventions avec les collectivités locales représentent (avec 121 conventions) près de 7% de nos adhérents. Ce chiffre est stable depuis 2006 car, en raison du manque de médecins, nous avons décidé de ne plus accepter de signer de nouvelles conventions pour nous consacrer pleinement aux entreprises adhérentes.

### **Le travail temporaire :**

Le suivi des salariés des entreprises de Travail Temporaire varie d'une année sur l'autre en fonction de l'activité des entreprises et en 2008 le dernier trimestre a subi une forte baisse en raison de la crise économique. Cependant l'année 2008 a enregistré un nombre de visites égal à celui de 2007 en raison d'une réorganisation qui nous a permis de rattraper un certain retard dans les visites.

### **Les visites médicales :**

La priorisation des visites a modifié leur nombre et leur répartition : les visites périodiques ont diminué de 41%, les visites d'embauches ont progressé de 7%, les visites de reprises de 5,5% et les visites occasionnelles de 28%.

### **L'absentéisme :**

La diminution des absences est directement liée à la suspension des visites périodiques. En effet, en ayant défini les priorités, nous répondons maintenant aux demandes des entreprises. Par contre l'absentéisme est toujours actif dans l'intérim. Ceci me permet de rappeler qu'en période de pénurie de médecins, tout rendez-vous non honoré est préjudiciable à l'ensemble des entreprises qui sollicitent des visites. C'est la raison pour laquelle l'absence est facturée 32 € ht.

### **Les moyens humains :**

Nous devons vous préciser que notre recherche de médecins est constante malgré un marché quasi inexistant. Au 31 décembre 2008, l'effectif est de 9 médecins du travail dont :

- Une démission au 14/06/2008,
- Un mi-temps thérapeutique depuis le 02/07/2007,

(soit 7.25 ETP)

Le SMIS emploie également :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 comptable
- 2 secrétaires-comptables
- 1 infirmière
- 2 IPRP
- 8 secrétaires médicales
- 1 chauffeur poids-lourds – agent d'entretien
- 5 salariés communs aux services de santé au travail interentreprises de Maine et Loire (*3 chargés de missions maintien dans l'emploi et deux assistantes des chargés de mission*) : effectif moyen équivalent temps plein 4.6

### **Les moyens matériels :**

Les investissements ont porté sur les éléments suivants :

- Un classement Kardex pour le classement des dossiers médicaux,
- Une voiture Peugeot 206 pour compléter le parc automobile,
- Matériel de mesures, prélèvements et prévention : testeur CO expiré, analyseur de poussières, sonomètre, dosimètres, etc...

### **La prévention et l'approche pluridisciplinaire :**

Les actions ont porté sur :

- Plan d'activité Bois et évaluation de dépistage des cancers des salariés exposés aux poussières de bois par nasofibrosopies.
- Formation CNAM, IHIE et AFOMETRA de deux Assistantes Santé Sécurité Travail.

Le bilan de l'activité des IPRP se détaille comme suit :

- 48 entreprises ont bénéficié de leur intervention et 70 interventions ont été programmées, dans les secteurs suivants : industrie, commerce, services et BTP.

L'activité de l'infirmière, arrivée en octobre 2008, fait état de la réalisation de 353 entretiens médico-professionnels, à l'issue desquels 22 salariés ont été orientés vers leur médecin du travail.

## **2. Rapport financier**

Mr Giraud a présenté le rapport financier pour l'exercice 2008 :

- Les charges

Mr Giraud rappelle que 73% des charges du SMIS sont constituées par les frais de personnel (rémunérations et charges sociales), 12.7% par les frais de fonctionnement, 4% par les dépenses d'équipement, 2% par les frais de déplacement et missions, 0.5% par les examens complémentaires et 7.8% par les impôts et charges diverses.

Le SMIS a continué d'investir, afin d'entretenir ses locaux, renouveler le mobilier et le matériel médical.

- Les recettes

Les produits sont en diminution de 5,21% en raison d'une régularisation de cotisations de l'exercice 2007 (-125 346 €) alors que le montant des cotisations reçues pour 2008 est légèrement supérieur à 2007 (+0,68%).

- Les résultats

L'exercice 2008 se solde avec un résultat négatif de 86 846 € ; celui-ci est la conséquence directe de cette réduction de cotisations ainsi que de la diminution des intérêts et produits financiers (-54,71%).

**Lecture du rapport du commissaire aux comptes**

Monsieur Martin a donné lecture de son rapport général et de son rapport spécifique et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2008 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association. Il précise que l'analyse des comptes n'appelle pas de commentaires particuliers. Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il n'y a pas de convention visée par l'article L.612-5 du Code du Commerce.

**3. Approbation des comptes de l'exercice 2008**

Mr Giraud soumet au vote de l'assemblée la 1<sup>ère</sup> résolution, relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2008 et au quitus donné aux administrateurs :

**1<sup>ère</sup> résolution :**

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2008, donne quitus aux administrateurs et affecte le résultat, en report à nouveau.

**4. Cotisations et barèmes de facturation 2009**

Les cotisations 2009 sont les suivantes :

- Moins de 1500 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 25 € ht
- De 1500 à 2549 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 42 € ht
- A partir de 2550 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 61 € ht

**2<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée approuve le montant des cotisations pour l'exercice 2009. Un adhérent ayant 4 voix a voté contre.

**5. Ratification du remplacement d'un membre du Conseil d'Administration**

**3<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée ratifie, à l'unanimité, la nomination de Mr Emmanuel Galletyer au poste d'administrateur.

**6. Election de deux membres « employeurs » au Conseil d'Administration**

L'assemblée a procédé au renouvellement du tiers sortant des membres « employeurs ».

Les deux administrateurs sortants sont messieurs Gino Manno et Martin Dellamaggiore ; seul Mr Manno sollicite le renouvellement de son mandat. Il y a donc un poste à pourvoir ; le SMIS a reçu deux candidatures, celle de Mr Laurent Garbay, dirigeant de la société Aclimat et celle de Mme Elisabeth Godineau, DHR chez Vogel France.

Après avoir soumis aux voix de l'assemblée le renouvellement du mandat de Mr Gino Manno et les candidatures de Mr Laurent Garbay et de Mme Elisabeth Godineau pour un poste d'administrateur du SMIS :

- Mr Gino Manno a été renouvelé dans son mandat d'administrateur du SMIS pour trois ans.
- Mr Laurent Garbay a été élu administrateur du SMIS pour un mandat de trois ans.

**7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant**

Monsieur Giraud soumet à l'assemblée générale la proposition faite par le conseil d'administration de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour six exercices, de 2009 à 2014, en titulaire Mr Jacques Martin (cabinet Sareco) et en suppléant le cabinet Strego. L'assemblée générale du SMIS valide à l'unanimité la proposition du conseil d'administration de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour six exercices, de 2009 à 2014, en titulaire, Mr Jacques Martin (cabinet Sareco) et en suppléant le cabinet Strego.

**8. Questions diverses**

Madame Saint Cast, directeur de l'Etang de la Brèche a posé le problème de la tarification des cotisations pour les contrats saisonniers des centres de loisirs. Mr Giraud lui a demandé de reprendre contact avec Mr Jayet afin d'examiner cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a clos l'assemblée générale à 12h15.

Jean-Louis Giraud,



Président du SMIS